



Commune  
de Lherm

**EXTRAIT DU REGISTRE des ARRETÉS du Maire  
COMMUNE DE LHERM**

*Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret*

**Feuillet n°**

**Arrêté du  
15/11/2022**

**ARRÊTÉ PORTANT  
réglementation de la circulation pour  
l'organisation du Téléthon2022**

**Acte n° 2022-6.1/109**

Le Maire de la Commune de LHERM (Haute-Garonne),  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'organisation du Téléthon 2022 le dimanche 04 décembre 2022,  
Pour ces motifs,

**ARRÊTE**

Article 1 : le stationnement de tout véhicule ainsi que la circulation seront interdits sur la contre allée entre l'église et la halle du vendredi 02 décembre 09h au lundi 05 décembre 12h

Article 2 : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 3 : la signalisation afférente à cette interdiction sera mise en place par les services techniques.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 : le Commandant de la Brigade de gendarmerie de MURET, le Maire de Lherm sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le Maire, Frédéric PASIAN